

# Sodium hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 06/10/2010 Date de révision: 15/11/2017

Remplace la fiche 28/09/2011

**S0523**

Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom commercial : Sodium hydroxide  
N° CE : 215-185-5  
n° CAS : 1310-73-2  
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27  
Code du produit : S0523  
Formule brute : NaOH  
Groupe de produits : Matière première

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Duchefa Biochemie B.V.  
A. Hofmanweg 71  
2031 BH Haarlem - The Netherlands  
T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027  
[info@duchefa.nl](mailto:info@duchefa.nl)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:  
+31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00)  
+31(0)6-30109355 (outside office hours)

| Organisme/Société   | Adresse   | Commentaire   |
|---|---|---|
| World Health Organization world directory of poison centres | <a href="http://apps.who.int/poisoncentres/">http://apps.who.int/poisoncentres/</a> | Consulter site Web pour un centre antipoison local. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314  
Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 H290

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Sodium hydroxide

S0523

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : Sodium hydroxide

n° CAS : 1310-73-2

N° CE : 215-185-5

| Nom                 | Identificateur de produit  | %    |
|---------------------|--|------|
| Hydroxyde de sodium | (n° CAS) 1310-73-2<br>(N° CE) 215-185-5<br>(Numéro index) 011-002-00-6 | > 98 |

Textes des phrases H: voir section 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Faire boire de l'eau. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Consulter immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement. Toux.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Vision brouillée. Risque de lésions oculaires graves. Un contact direct peut provoquer une lésion de la cornée.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales, nausées.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée. Sable.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate. Utiliser des récipients de rejet résistant à la corrosion.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eviter toute formation de poussière.  
Mesures d'hygiène : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver +15 - +25 °C. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans le récipient d'origine ou dans un récipient résistant à la corrosion et/ou équipé d'un revêtement intérieur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionnel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Sodium hydroxide (1310-73-2)             |                     |
|--|---------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs)                 |                     |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 1 mg/m <sup>3</sup> |
| DNEL/DMEL (Population générale)          |                     |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 1 mg/m <sup>3</sup> |

Indications complémentaires : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des mains:

| Type  | Material                 | Permeation        | Epaisseur (mm) | Norme  |
|-------|--------------------------|-------------------|----------------|--------|
| Gants | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | 0,11           | EN 374 |

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité (conformément à la norme européenne EN 166 ou similaire)

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues

#### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié. Filtre P2 (EN 143)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide  
Apparence : Poudre. Poudre cristalline.  
Masse moléculaire : 40 g/mol  
Couleur : Blanc.  
Odeur : Aucune donnée disponible  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : ≈ 14 (100 g/l, 20 °C)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : 319 - 322 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 1390 (1.013 hPa)

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 2,13 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité : Eau: 1090 g/l (20 °C)

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acides forts. Produits organiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Aluminium. Métaux. Zinc. Alliage métallique. Ce produit peut attaquer certaines formes de plastiques et de caoutchoucs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec l'eau, produit de la chaleur.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
pH: ≈ 14 (100 g/l, 20 °C)

|   |   |
|---|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite<br>pH: $\approx$ 14 (100 g/l, 20 °C) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé  |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé  |
| Cancérogénicité   | : Non classé  |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Danger par aspiration   | : Non classé  |
| Autres informations   | : Voir liste actuelle RTECS pour une information complète: WB4900000.                   |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| Sodium hydroxide (1310-73-2) |   |
|------------------------------|---|
| CL50 poisson 1               | 45,4 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) |
| CL50 poissons 2              | 125 mg/l <i>Gambusia affinis</i> (Poisson moustique)      |
| CE50 Daphnie 1               | 76 mg/l ( <i>Daphnia magna</i> )                          |
| CE50 Daphnie 2               | 40,4 mg/l ( <i>Ceriodaphnia</i> )                         |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Autres effets néfastes      | : Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.                               |
| Indications complémentaires | : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables |

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Méthodes de traitement des déchets | : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |
|------------------------------------|--|

# Sodium hydroxide

S0523

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

| ADR  | IMDG  | IATA  |
|--|---|---|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>  |   |   |
| 1823   | 1823  | 1823  |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                        |   |   |
| HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE   | HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE  | Sodium hydroxide, solid   |
| <b>Description document de transport</b>   |   |   |
| UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II, (E)                                   | UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II   | UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II  |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                               |   |   |
| 8  | 8   | 8   |
|  |  |  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>  |   |   |
| II   | II  | II  |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>  |   |   |
| Dangereux pour l'environnement :<br>Non  | Dangereux pour l'environnement :<br>Non<br>Polluant marin : Non                   | Dangereux pour l'environnement :<br>Non   |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles                                   |   |   |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C6  
Quantités limitées (ADR) : 1kg  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E  
Code EAC : 2W

#### - Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 kg  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-B  
Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Tri (IMDG) : SG35  
Propriétés et observations (IMDG) : White pellets, flakes, lumps or solid blocks, deliquescent. Reacts with ammonium salts, evolving ammonia gas. In the presence of moisture, corrosive to aluminium, zinc and tin. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes. Reacts violently with acids.

**- Transport aérien**

|   |        |
|---|--------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)                       | : E2   |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)                        | : Y844 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 5kg  |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)                  | : 859  |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)                  | : 15kg |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)                     | : 863  |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)                          | : 50kg |
| Code ERG (IATA)   | : 8L   |

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Sodium hydroxide n'est pas sur la liste Candidate REACH

Sodium hydroxide n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

**15.1.2. Directives nationales**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**Allemagne**

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 142)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

**Pays-Bas**

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

**Danemark**

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

|      |                      |         |  |
|------|----------------------|---------|--|
| 1.4  | Numéro d'urgence     | Modifié |  |
| 8.2  | Protection des mains | Modifié | Matériau spécifié, épaisseur, et cetera de gants |
| 11.1 | No RTECS             | Ajouté  |  |

Abréviations et acronymes:

|       |   |
|-------|---|
| ATE   | Estimation de la toxicité aiguë   |
| ADR   | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| BCF   | Facteur de bioconcentration   |
| CLP   | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| DPD   | Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  |
| DSD   | Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  |
| IATA  | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé  |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| FDS   | Fiche de données de sécurité  |

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fournisseur.

Texte intégral des phrases H et EUH:

|               |   |
|---------------|---|
| Met. Corr. 1  | Corrosif pour les métaux, Catégorie 1                             |
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A                      |
| H290          | Peut être corrosif pour les métaux.                               |
| H314          | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |

SDS Biochemicals version 2017

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*